



Communiqué de presse des élus de Grigny ensemble

Grigny, conseil municipal, des choix contestables

Grigny, le 17 décembre 2013

Lors du conseil municipal du 10 décembre 2013, la majorité municipale menée par René BALME a décidé de ne pas voter le budget de l'année 2014.

Nous pouvons être surpris de cette démarche pour deux raisons :

- La première, sur la forme : en 2008, afin de se faire réélire, René Balme avait décidé de voter le budget avant les élections et de communiquer largement sur la baisse des impôts qui suivrait ce vote. En 2014, c'est l'inverse. Est-ce pour cacher la forte hausse à venir ?
- La seconde, sur le fond : comment le chantre de la démocratie participative, qui est arrivé à mobiliser 80 personnes pour voter le « budget version participative » à coup (et surtout à coût) de communication, ne prend-il pas les moyens de mettre en œuvre les décisions qu'il a fait voter à ces grignerots ? N'est-ce pas fouler au pied l'avis des habitants et donc, par là même, nier la démocratie ? La démocratie participative ne serait donc que communication sans action concrète ? Dans tous les cas le vote des 80 Grignerots mobilisés pour la démocratie participative ne sera pas écouté avant les élections ?

Par ailleurs lors de ce même conseil, René BALME, dont les 3 derniers mois du mandat actuel courent sur 2014, a décidé de se faire voter des « frais de représentation sans justificatif » à hauteur de 6057,80€. Cette mesure, que nous avons toujours dénoncée les années précédentes apparaît aujourd'hui encore plus qu'avant, comme totalement immorale. Immorale au regard des nombreux grignerots qui bouclent difficilement les fins de mois, parce que leur pouvoir d'achat est particulièrement mis à mal par des impôts communaux trop élevés à Grigny. Immorale car élu pour 3 mois, René BALME s'attribuerait ainsi la subvention annuelle de façon complète, sans avoir à se justifier.

Sur ces deux dossiers, notre groupe s'est élevé contre des choix politiques d'un autre âge, qui ne mettent pas en avant le principe de responsabilité d'un élu à l'approche de l'élection vis-à-vis de sa future gestion. Nous dénonçons depuis toujours façon vigoureuse les choix qui ne sont pas porteurs de transparence vis-à-vis de l'argent des contribuables, or l'acceptation d'un forfait de 6057,80 € pour frais de représentation sans justificatif, ne va pas dans le sens d'une classe politique vertueuse, soucieuse de rendre des comptes aux citoyens et de prendre soin de leurs deniers. Ces choix témoignent d'une conception du pouvoir et d'une vision de la démocratie qui n'est pas la nôtre et que sans relâche, nous dénonçons et dénoncerons.

Xavier Odo

Responsable du Groupe Grigny Ensemble